

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

Membres présents : 18/19

L'an deux mil vingt-et-un, le dix février, 18h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, Mme Sabine SCHMITT et M.Eric MULLER, adjoints au maire, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, Mme Isabelle LAGRANGE, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Céline BECK, M.Auguste MATHIS, Mme Elodie SPITZ et M.Xavier WOLFFER mandataire de M.Maxime LUTZ.
Absente excusée : Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES

1) Après approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2020, M.le Maire passe à l'ordre du jour. Néanmoins, il est à noter que ce document, suite à un oubli, ne mentionne pas la présentation des rapports d'activités 2020 du SMICTOM, SDEA et SMEAS.

2)COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020

M.Michel SPITZ, Président de la commission des finances présente d'une manière détaillée l'ensemble des dépenses et recettes réalisées.

Sous la présidence de M.Michel STOCKER, adjoint au maire, (M.Jean-Claude MANDRY, ordonnateur ayant quitté la salle), le Conseil par 17 voix approuve le document communal remis à chaque conseiller et arrêté aux chiffres suivants :

a) <u>Section de fonctionnement</u>	b) <u>Section d'investissement</u>	c) <u>Restes à réaliser</u>
* Dépenses 984.179,11€	* Dépenses 810.383,78€	*Dépenses 477.000,00€
* Recettes 1.397.432,55€	* Recettes 1.075.479,53€	*Recettes 30000,00€
* Excédent 413.253,44€	* Excédent 265.095,75€	*Déficit 447.000,00€

Ces résultats seront intégralement repris au BP de 2021 aux comptes 1068 et 001.
Le compte du trésorier dont les chiffres correspondent est également adopté.

Le budget annexe et le compte de gestion concernant le lotissement de la rue de la Montagne arrêté aux montants suivants est approuvé comme suit :

a) <u>Section de fonctionnement</u>	b) <u>Section d'investissement</u>
* Dépenses 619.826,77€	* Dépenses 617.616,27€
* Recettes 619.826,69€	* Recettes 650.000,00€
* Déficit 0,08€	* Excédent 32.383,73€

.....

3)DEVIS FORESTIERS 2021

Fort des explications et précisions de M.Michel STOCKER ,adjoint au maire,
Le Conseil,

*approuve les coupes prévues par l'ONF pour un montant net prévisionnel de 21.470,-€ HT,

*donne son accord pour l'exécution du programme de travaux patrimoniaux chiffré à 15.060,-€ HT,

*autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour.

4)LOTISSEMENT RUE DE LA MONTAGNE

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, fait le point concernant l'état d'avancement de ce dossier. A l'heure actuelle, un permis de démontage et de remontage de la maison Prouvé a été déposé. Après l'avis de l'architecte des bâtiments de France qu'il espère favorable, la poursuite des études et le lancement des travaux pourront être effectués.

5)LOCATION HEYDI

Se référant à sa délibération du 05 novembre 2020 et avant de procéder à l'attribution du lot N°21, le Conseil prend connaissance des neuf candidatures déclarées.

M.Xavier WOLFFER, benjamin de l'assemblée, tire au sort, parmi les bulletins se trouvant dans l'urne, celui de M.Valentin SCHMITT.

Le conseil autorise donc le Maire à signer le contrat de bail sur la base de 24,90€/l'are à compter du 11 novembre 2020 pour une durée de 30 années.

6)AFFAIRES COMPTABLES

L'assemblée, à l'unanimité,

*autorise le maire à signer les actes concernant l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement du haut de la rue des Acacias à raison de 25€ lemètre-carré,

*sollicite auprès du Crédit Mutuel un report de l'échéance du prêt relais de la rue de la Montagne au 30 avril 2022,

*en raison des difficultés financières de l'UJ Epfig liées à la COVID et afin de soutenir la vie associative locale, alloue aux footballeurs une subvention exceptionnelle de 5.000,-€. Cette somme sera inscrite au BP 2021 (1 voix contre : M.Auguste MATHIS et 1 abstention :Mme Isabelle LAGRANGE),

*demande au maire de déposer une demande de retrait du bénéfice des aides à l'électrification rurale auprès de Mme le Préfet,

*à compter du 01 janvier 2021, décide de recouvrer mensuellement les frais de chauffage du logement communal sis au 7, rue des Ecoles.

7)RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Dans le cadre du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, les élus nomment : MM. Jean-Marc OSTERTAG, René HURLIMANN et Julien BECK, membres titulaires et MM.Médard GUNTZ et Xavier WOLFFER, suppléants. Le bureau sera complété par un délégué de la Direction Départementale des Territoires, de trois propriétaires titulaires et de deux suppléants désignés par la Chambres d'Agriculture et du maire (Abstentions de Mme Céline BECK et M.Xavier WOLFFER).

.....

8)DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Après avoir entendu toutes les explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire, et notamment les intérêts de participer à une démarche mutualisée favorisant la réduction des coûts de la mise à jour obligatoire de ce document,

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

*le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire,

*la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du CdG 67,

* le Centre de Gestion signera le marché et le notifiera à l'ensemble des membres du groupement.

9)INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, informe que les commissions compétentes se réuniront prochainement pour préparer les dossiers concernant les travaux d'accessibilité à la chapelle Ste-Marguerite et l'éventuelle réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Rain ».

Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère municipale, fait part, qu'à l'instar des « Boîtes de Noël », le RESE participera à l'action « Sac solidaire en faveur des étudiants ». Les dons pourront être déposés à la mairie jusqu'au 28 février.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois en an comme ci-dessus.